

REVUE DU PATRONAGE  
ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES  
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. — 1° Société générale de protection pour l'Enfance abandonnée ou coupable. — 2° Société de patronage des libérés de Bordeaux. — 3° Société de patronage des enfants délaissés et des libérés de Seine-et-Oise. — 4° Société de patronage des libérés adultes et des enfants moralement abandonnés du Gard et de la Lozère. — 5° Œuvre du patronage des prisonniers libérés d'Orléans.

ÉTRANGER. — 1° Du placement des enfants des Écoles industrielles en Nouvelle-Zélande. — 2° Du placement des enfants pauvres au Michigan (États-Unis.)

FRANCE

I

*Société générale de protection pour l'Enfance  
abandonnée ou coupable (1).*

Cette Société a tenu sa cinquième assemblée générale, le 22 février 1885, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Son éminent président, M. Georges Bonjean, a prononcé le discours suivant que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

MESDAMES, MESSIEURS,

I. — Pour la sixième fois aujourd'hui, je suis appelé à vous rendre compte du fonctionnement de notre Société, à vous pré-

(1) Voir t. IX, p. 611.

senter les progrès accomplis et les espoirs formés, à vous montrer enfin le bien considérable qui résulte, en faveur de l'enfance malheureuse, du développement chaque jour plus complet de cette œuvre considérable.

Aussi bien, jusqu'à présent, la Providence nous a été si secourable que les difficultés, en apparence les plus sérieuses, ont été facilement écartées, que nos moyens d'action ont suivi la marche ascendante qui s'est toujours poursuivie depuis le début de cette œuvre, et que, si la tâche est, ce dont vous ne doutez pas, bien lourde pour ceux qui en ont assumé la réalisation, la récompense se trouve, à côté de la peine, dans les résultats si consolants que nous obtenons, et dont vous lirez les preuves.

On a prétendu que les chiffres constituaient l'élément d'appréciation le plus sûr, le plus indiscutable; d'autres, au contraire, considèrent les chiffres comme impuissants à fournir une impression sérieuse. Prenons le juste milieu, et, sans nous répandre dans ces statistiques multiples, qui trop souvent en effet cachent le néant des institutions ou fardent la vérité, permettez-moi de vous présenter seulement cinq chiffres nouveaux, pour tenir à jour les petits tableaux sommaires que chaque année je vous ai présentés :

Notre capital se montait :

En 1879 à . . . . .	Fr.	4.600
— 1881 à . . . . .		67.891
— 1882 à . . . . .		333.107
— 1883 à . . . . .		338.858
— 1884 à . . . . .		333.720

Il se monte aujourd'hui à . . . . . 330.143

Vous voyez que depuis 1883 notre capital a légèrement baissé; mais c'est la conséquence nécessaire et des sentiments qui nous animent et de l'expérience acquise.

Une expérience de trois ans nous a démontré que notre réserve dépassait plutôt les exigences de la plus scrupuleuse prudence, et c'est pourquoi nous sommes tout disposés à laisser légèrement décroître le capital immobilisé, pour augmenter le bien immédiatement réalisé.

Aussi, dans cet ordre d'idées, le chiffre intéressant à noter est celui qui représente la somme des sacrifices accomplis au profit de nos pupilles; or ces sacrifices s'élevaient :

En 1880, à . . . . .	Fr.	3.869
En 1881, à . . . . .		56.811
En 1882, à . . . . .		127.126
En 1883, à . . . . .		147.271
En 1884, ils se sont élevés à .		172.160

Et cependant le boni de 1884, qui s'élevait en 1882 à 45,515, et en 1883 à 73,069, s'élève aujourd'hui à 87,385 fr. 31.

Au point de vue du nombre de nos adhérents, nous comptons :

Au 19 Juin 1881 . . . . .	2.040 membres.
Au 25 Juin 1882 . . . . .	3.053 —
Au 25 Février 1883 . . . . .	5.200 —
Au 3 Février 1884 . . . . .	8.000 —
Au 22 Février 1885 nous comptons . . . . .	12.648 —

Au point de vue des enfants protégés, nous avons inscrit sur nos contrôles :

Au 25 Février 1883 . . . . .	700 pupilles.
Au 3 Février 1884 . . . . .	1.745
Et, à ce jour, 22 Février 1885	2.830

Enfin, au point de vue des établissements ou groupes fondés ou patronnés par la Société, nous en comptons :

En 1880 . . . . .	1
En 1881 . . . . .	7
En 1882 . . . . .	16
En 1883 . . . . .	25
Nous en comptons aujourd'hui	36

Vous voyez, dès à présent, Mesdames et Messieurs, la marche générale sans cesse ascendante de notre Société.

II. — Permettez-moi, maintenant, d'entrer dans des détails plus intimes, en vous parlant d'un certain nombre de faits ou de projets nouveaux, qui ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qui sont, comme vous, dévoués à la prospérité et à la grandeur de notre œuvre.

L'an dernier, je vous avais longuement expliqué le fonctionnement de notre école rurale Crozatier, et sa mission toute spéciale d'éducation et de sélection. De nombreuses améliorations, dans

le détail desquelles il serait trop long d'entrer, y ont été réalisées. Je ne veux vous parler aujourd'hui que de l'enseignement que reçoivent les pupilles de cette École.

Il y a quelques semaines encore, l'enseignement pédagogique était confié par intérim à un jeune instituteur très méritant, mais qui, cependant, n'avait pas toute l'expérience voulue pour diriger les études d'un groupe aussi important que celui qui est constitué par l'effectif de notre École.

Nous avons dû, en conséquence, faire cesser cet intérim.

Aujourd'hui, l'enseignement pédagogique de Crozatier est confié à M. Mats, qui vient de prendre sa retraite comme directeur d'une des écoles municipales de Paris, et qui a été honoré par le gouvernement, entre autres distinctions, des palmes particulièrement honorables d'officier de l'instruction publique.

Les travaux scolaires de nos pupilles de Crozatier, que vous pourrez tout à l'heure examiner, vous montreront avec quel soin leur éducation intellectuelle est suivie et assurée.

Mais comme il est bon, selon le proverbe, de joindre l'agréable à l'utile, nous avons organisé à Crozatier une fanfare dont vous venez d'applaudir les efforts et les succès. Malgré la petitesse de la plupart des exécutants, ce corps musical a déjà sa réputation faite, et plusieurs fois déjà, en allant prêter son concours à des cérémonies concernant l'Enfance malheureuse, il a été faire acte de solidarité, en même temps qu'il portait au loin notre drapeau dans des conditions particulièrement sympathiques.

L'enseignement militaire, gymnastique et d'escrime n'a pas fait cette année, à Crozatier, moins de progrès que l'enseignement musical et pédagogique. Vous avez déjà admiré la bonne tenue de nos jeunes soldats ; vous applaudirez tout à l'heure, j'en suis sûr, quelques mouvements militaires qu'ils exécuteront dans la cour de cette pacifique Sorbonne.

Quant aux résultats de respect, de discipline, en un mot d'éducation, vous n'avez qu'à regarder les figures si ouvertes de nos pupilles pour vous rendre compte, sans avoir besoin d'être de grands physionomistes, que ce sont de bons et honnêtes enfants qui sont nés moralement de notre œuvre.

Ces résultats, d'ailleurs, ne sont pas contestés, et il faut croire que les inspecteurs officiels, qui visitent périodiquement Crozatier, sont satisfaits de son fonctionnement, puisque les subventions du Ministère de l'Instruction publique et du Ministère de

l'Agriculture viennent chaque année consacrer l'estime qu'inspire cet établissement.

III. — Au point de vue de notre action de haute propagande, en ce qui concerne l'enfance abandonnée, j'ai à vous reparler de notre grand Congrès international de 1883. Le premier volume de ces travaux considérables vient de paraître; il contient notamment le compte rendu sténographique de toutes les séances générales, et, en le lisant, on a devant soi une tribune magistrale d'où descendent les voix les plus autorisées en matière d'assistance infantine. Déjà nous avons eu la satisfaction de voir une partie des vœux du Congrès être sanctionnés par des projets de loi en France ou à l'Étranger. Ce sera là le caractère tout particulièrement consolant de cette grande entreprise, c'est d'avoir imprimé une impulsion aussi féconde que puissante à des questions si urgentes, mais qui paraissent jusqu'ici, par une singulière méconnaissance de la vérité des faits sociaux, ne point mériter l'attention du législateur.

IV. — Bien souvent j'ai eu l'occasion de redire que la philanthropie ne devait point être exclusive ou jalouse, que le terrain du bien à accomplir était assez vaste pour que tous les efforts pussent s'y donner rendez-vous sans crainte de s'y heurter, qu'enfin les progrès sociaux me paraissent devoir résulter d'une entente cordiale entre l'initiative privée et les administrations publiques.

Malheureusement, la France est le seul pays où subsiste vivace une théorie tout autre, à savoir que les administrations publiques ont horreur de l'initiative privée, et que celle-ci à son tour regarde d'un œil fort méfiant le contrôle de l'État. Nous avons su nous élever au-dessus de ces sentiments mesquins; loin de fuir le contrôle, nous l'avons recherché; loin d'être hostiles aux administrations publiques, nous leur avons prêté le plus dévoué concours toutes les fois que leur action était insuffisante.

C'est ainsi qu'un rapprochement très heureux et une cordiale collaboration se sont établis entre plusieurs services d'assistance publique et nous.

Je vous citerai seulement le département de la Seine-Inférieure, qui s'est adressé à nous pour concourir à l'éducation et à la moralisation d'enfants assistés dits insoumis, et dont on ne savait que faire.

Pour vous donner une idée de la tâche qu'on nous demandait d'assumer, je vous lis quelques-unes des notes qui accompagnaient le premier contingent incorporé :

C..., 19 ans, 16 placements administratifs, très mauvais sujet; ne tient dans aucune place, paresseux et très insolent.

R..., 20 ans, 8 placements, mauvais sujet, voleur, s'évadant continuellement, provoquant ses patrons, très insolent, brutal envers les animaux.

R..., 18 ans, 4 placements, voleur, ivrogne, insolent, très brutal, indiscipliné, sujet de la pire espèce.

G..., 19 ans, 10 placements, très paresseux, insolent, sale, grossier, sans moralité, ne peut rester dans aucun placement.

C'en est assez pour vous montrer quelles cures nous étai<sup>ent</sup> données à faire. Elles ont toutes réussi sans exception, et nous avons la conscience d'avoir bien mérité de la patrie et de l'humanité, en transformant en honnêtes gens, capables de gagner leur vie, des individus aussi profondément pervers et dangereux.

De son côté, M. le préfet de la Seine-Inférieure, dont je saisis avec empressement l'occasion d'honorer la haute intelligence. L'impartialité et l'absolu dévouement aux intérêts de l'Enfance malheureuse, M. Hendlé, nous a prêté un vigoureux concours en faveur de notre patronage de Boisguillaume.

Cet établissement, à la fondation duquel nous avons concouru, s'était trouvé en butte aux dénonciations anonymes de personnes qui, paraît-il, n'avaient pu voir sans haine une œuvre conçue et dirigée en dehors de tout esprit de parti.

Des mesures administratives allaient être prises, quand j'allai très franchement trouver M. Hendlé, lui faisant toucher du doigt la calomnie; il voulut bien se rendre compte lui-même des faits, les reconnut tout à l'avantage de l'établissement, et consentit à être le président d'honneur du Comité si honorable, qui surveille et dirige le fonctionnement de Boisguillaume. C'est ainsi que de basses manœuvres, rencontrant sur leur chemin un esprit droit et juste, eurent précisément pour effet d'assurer une protection toute particulière à la maison qu'on avait voulu détruire.

J'ai parlé tout à l'heure des insoumis de la Seine-Inférieure; nous en avons reçu de plusieurs autres départements, et il y a là de notre part un concours spécial, qui rend et est appelé à rendre les plus grands services aux administrations publiques.

Ces mêmes services sont rendus aux familles qui, par un mouvement sans cesse croissant, et qui s'étend indistinctement à toutes les classes de la société, nous demandent à chaque instant notre concours pour accomplir la tâche de réforme morale, devant laquelle elles se sentent impuissantes.

Vous me permettez, quoiqu'elle parle un peu de ma famille, de vous lire la lettre d'une mère, que son fils désolait, et qui, après quelques mois de notre système d'éducation, retrouvait son enfant complètement transformé :

Paris, 28 octobre 1884.

Monsieur l'Administrateur,

Je rentre d'Orgeville. J'y ai vu mon fils, et je n'oublierai jamais le bien immense que votre système disciplinaire si admirable a fait à mon fils. Béni soit Dieu et la famille Bonjean ! Mon fils est transformé : j'ai eu le courage de prendre la détermination de m'en séparer ; aujourd'hui c'est mon devoir de le faire rentrer auprès de sa mère.

Les familles dans la peine vous doivent toute leur reconnaissance ; la mienne et celle de mon fils vous sont acquises à tout jamais.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur général, l'assurance de mes sentiments de respectueuse admiration pour vous, pour M. le Président et pour l'œuvre de régénération que vous dirigez si bien.

« V<sup>e</sup> M... »

V. — Un autre fait, qui a marqué d'une façon toute particulière l'année 1884, a été l'inauguration de notre patronage d'Ay.

L'année dernière, je vous disais que le fonctionnement de notre patronage des Venteaux (Marne) avait été si remarquable qu'il avait provoqué bientôt à Reims la création d'une Société dont le premier projet était de fonder à Ay un patronage viticole.

Le projet a été réalisé dans des conditions exceptionnelles, et au mois de juin dernier, j'allais présider la solennité d'inauguration de cet établissement remarquable.

Et par le mouvement d'opinion d'où est sortie cette fondation, et par le concours empressé de la municipalité d'Ay, et par le sentiment si sympathique de la population, qui réclame unanimement notre attache centrale et notre drapeau, et par la bran-

che féconde de l'industrie agricole qui se trouve ouverte à nos pupilles, nous pouvons dire que le patronage d'Ay a été un événement très important dans l'histoire de notre Société.

VI. — Enfin, la réputation de notre compétence est si répandue, que de partout affluent les demandes de conseils et de collaboration. Vous les citer toutes serait trop long, et je me borne à prendre les faits les plus saillants.

Le maire de Fontenay-le-Comte s'adressait dernièrement à nous pour un établissement destiné à former des ouvriers et domestiques agricoles, qu'il avait mission de fonder à Fontenay.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil général de l'Aisne, il y a quelques mois, m'invitait à aller étudier sur place la création d'un Orphelinat agricole destiné aux enfants assistés de ce département.

Cette influence, dont je viens de vous donner les preuves, n'est pas limitée par la frontière de la mère patrie. Nos colonies ont lu avec attention l'article 9 de nos statuts, et c'est ainsi que d'importantes propositions nous sont venues de l'Algérie, de la Tunisie et même de la Guadeloupe.

En Algérie et en Tunisie, il ne s'agit pas de cette colonisation artificielle, qui consiste à transporter des jeunes gens dans des fermes tout organisées, achetées spécialement pour cet objet. Il vaudrait mieux, dans ce cas, acheter une ferme en Beauce, puisque notre sol national manque de bras, et qu'on en est réduit à se demander s'il ne faudra pas coloniser le sol national avec des coolies chinois.

Il s'agit, dans nos projets, de colonisation sérieuse, c'est-à-dire de groupes, créant par leur travail de nouvelles richesses pour la patrie, en même temps que nos jeunes colonisateurs trouveront une rémunération supérieure de leurs peines dans des concessions dues, non à la faveur ou au budget de l'État, mais à leur travail, à leur esprit de conduite et d'économie.

Quant au projet que les plus hauts personnages de la Guadeloupe nous demandaient de réaliser, il poursuivait et la prospérité de cette colonie et en même temps un but social des plus importants. En effet, vous n'ignorez pas, Messieurs, que la différence de couleur produit encore aujourd'hui une séparation profonde dans nos populations coloniales, le blanc étant comme traditionnellement destiné à l'oisiveté, et le noir au travail. D'où résulte une grande difficulté à décider à travailler même

les blancs qui en auraient fort besoin. Je ne veux pas développer toutes les conséquences de cet état de choses, mais vous n'en comprendrez pas moins qu'il y aurait un intérêt social important à conduire dans ces colonies des ouvriers blancs qui, n'ayant pas été élevés au milieu de ces préjugés, trouveraient tout naturel de travailler, et concourraient d'une manière décisive à faire disparaître cette ligne de démarcation si préjudiciable aux intérêts coloniaux.

D'autre part, les ouvriers blancs, qui iraient aussi travailler aux colonies, seraient assurés d'avantages importants et de situations très supérieures à celles qu'ils auraient pu trouver sur le sol de la mère patrie.

Malheureusement, nous n'avons pu encore aborder la réalisation de ce grand projet, à cause des questions fort délicates de ce climat, auxquelles il faut donner une attention toute particulière quand il s'agit de nos pupilles.

Permettez-moi encore, sauf à m'accuser de sortir un peu de mon sujet, mais pour vous donner une preuve de la réputation dont nous jouissons, de vous indiquer seulement en quelques mots un plan des plus intéressants auquel de hautes personnalités du Canada voudraient nous associer.

Vous savez tous que le Canada a toujours gardé vivace l'amour de la France. A cet élément est venu se joindre une vaste émigration irlandaise. De là, une population considérable, que sa foi religieuse et ses sympathies éloignent de tout courant germanique.

Or, précisément, les émigrés allemands et protestants s'emparent d'une façon ininterrompue de territoires sans cesse nouveaux dans l'Amérique du Nord.

Le sentiment canadien demande qu'à cet envahissement pacifique soit opposée la digue pacifique d'une libre concurrence; mais pour cette concurrence, dont le but serait de créer des exploitations agricoles dans des terrains inexploités, il faut de nombreux bras et des bras compétents.

On voudrait donc, pour se les procurer, créer, sur un grand nombre de points, les orphelinats agricoles, recevant les enfants orphelins ou abandonnés des Franco-Canadiens et des Irlandais. De ces orphelinats sortiraient de nombreux essaims de jeunes agriculteurs, initiés à tous les progrès de l'agriculture moderne, et capables de faire, suivant leurs aptitudes, d'excellents ouvriers

ruraux, des contremaîtres, voire même des directeurs d'exploitation.

Eh bien! pour créer et organiser ces orphelinats, on est venu nous demander des directeurs, des surveillants, des moniteurs! Le projet est à l'étude; pourrions-nous ou ne pourrions-nous pas y concourir? C'est là le secret de l'avenir, mais l'idée seule me paraissait digne de vous intéresser.

.....

Après ce discours, M. Roche, trésorier, rend compte de la situation financière.

Les recettes réalisées dans l'exercice 1884 se sont élevées à la somme de 153,595 fr. 59, et le solde créditeur en caisse est monté de 73,098 fr. 42 à 87,385 fr. 31.

## II

### *Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux (1).*

Cette Société fondée par M. Silliman a tenu sa réunion générale annuelle, le 28 novembre 1885, sous la présidence d'honneur de S. Gr. Mgr l'Archevêque de Bordeaux, au local du Refuge, rue Malbec, n° 97.

La plupart des membres du Conseil d'administration assistaient à cette réunion.

L'assemblée a entendu une allocution de M. Grossard, président du comité exécutif de la Société; le rapport annuel du secrétaire, M. J. Calvé, et l'exposé de la situation financière présenté par M. A. Ballande.

Nous extrayons du rapport de M. Calvé les passages suivants;

« Le nombre de nos patronnés admis et entretenus au Refuge pendant le dernier exercice a atteint le chiffre de 332, qui excède celui de l'exercice précédent. Il convient, pour avoir le chiffre exact des individus qui ont bénéficié de notre protection pendant

---

(1) V. T. IX p. 83

cette période, d'y comprendre ceux que nous avons assistés à l'aide de bons d'auberge, et que nous avons ainsi sauvés de la mendicité et du vagabondage; leur nombre a été de 68, ce qui porte à 420 le total de nos patronnés, du 1<sup>er</sup> novembre 1884 au 1<sup>er</sup> novembre 1885. Notre assistance n'avait, à aucune époque, reçu un tel développement, et la libération conditionnelle accroîtra, sans aucun doute, cette extension de notre action secourable et moralisatrice.

» Nous avons, par suite de la diminution du travail dans la plupart des industries, éprouvé de sérieuses difficultés pour le placement de nos patronnés; il a même été parfois impossible, et il a fallu le zèle et l'activité si louables de M. le Directeur du Refuge pour triompher, dans une large mesure, des obstacles que rencontrait l'accomplissement de notre œuvre. M. Caron ne croit pas avoir entièrement accompli sa tâche en s'acquittant, avec une rigoureuse exactitude, des fonctions qu'il tient de notre confiance; il s'associe, en outre, avec l'ardeur la plus généreuse aux efforts par lesquels nous tentons d'obtenir la moralisation de nos patronnés. Sa vigilance constante et énergique assure dans le Refuge le maintien du bon ordre et la stricte exécution de notre Règlement intérieur. Nos pensionnaires se montrent soumis à son autorité, et ceux qui n'acceptent pas avec une entière docilité la discipline de notre établissement en sortant, pour la plupart, de leur plein gré et sans attendre une expulsion dont la menace n'a jamais été vaine.

» Le placement de ceux de nos patronnés auxquels nous avons pu procurer du travail a été facilité par le concours généreux des divers chefs d'industrie auxquels nous avons, dans nos rapports précédents, témoigné notre reconnaissance. Leur exemple a été suivi, et nous devons à leurs noms, que vous connaissez déjà, ajouter, avec l'expression de notre gratitude, ceux de MM. Pozzi, Ourcival et Bordes.

» Notre Société a rapatrié dans les départements d'où ils étaient originaires un assez grand nombre des libérés qui lui étaient confiés; elle considère, vous le savez, ce mode d'assistance comme l'un de ceux qui peuvent avoir le plus d'avantages pour l'amendement du condamné. Elle éloigne, en effet, de notre ville des individus qui y avaient été attirés par l'appât de salaires élevés, et qui n'y ont trouvé que l'oisiveté et la misère avec la dégradation qui en est la conséquence. En les remplaçant auprès de leur

famille et de tous les témoins de leur ancienne probité, elle fait parfois renaître en eux des sentiments que le vice ou le dénûment n'avaient pas entièrement détruits, et elle leur ouvre ainsi la voie d'une réhabilitation morale. Nous avons, dans ce rapatriement des libérés, reçu un aide efficace de la Compagnie des chemins de fer du Midi et de la Compagnie d'Orléans; elles nous ont fréquemment accordé des réductions à moitié prix des billets que nous prenions à leurs gares pour le voyage de nos patronnés. Nous leur en exprimons notre sincère reconnaissance. Nous devons le même remerciement à la Compagnie de Navigation de Bordeaux à Brest, dont le Directeur nous a généreusement accordé un passage gratuit en faveur d'un de nos pensionnaires dont la situation était digne d'intérêt.

» Nous vous avons, à notre dernière assemblée générale, entretenus des difficultés que présentait l'organisation du travail dans le Refuge. Il est nécessaire de procurer une occupation à ceux de nos patronnés dont le placement éprouve du retard, et de les soustraire ainsi à une inaction funeste aux sentiments que nous voulons développer en eux et aux habitudes d'ordre et d'activité qui doivent régner dans notre établissement. Après avoir fait l'essai de diverses autres industries, nous avons pensé que la fabrication des ligots de bois de pin serait tout à la fois moins dispendieuse pour nous et plus fructueuse pour nos patronnés, en leur assurant un gain de 2 fr. 50 c. par chaque centaine de ligots. Ce travail, susceptible d'être exécuté par tout patronné désireux de se soumettre à la règle qui proscriit l'oisiveté dans notre Refuge, a donné une perte insignifiante de 55 fr. 60 c.; les industries sur lesquelles avaient porté nos essais précédents avaient entraîné une perte annuelle d'un chiffre supérieur et avaient, en outre, l'inconvénient de ne pouvoir être immédiatement exercées par tous les hommes que l'on voulait y employer. Votre Comité d'administration a donc considéré que la fabrication par lui tentée en dernier lieu offrait de sérieux avantages, et il donne tous ses soins au développement et au perfectionnement qu'elle comporte.

» A l'aide du bénéfice que leur procurent le travail auquel nous les employons dans le Refuge et celui auquel ils se livrent au dehors, plusieurs de nos patronnés ont pu acquitter la dépense journalière dont ils étaient redevables envers nous et se constituer un pécule qui a été en moyenne de 17 fr. 97 c. pour chacun

d'eux. Ils ont, en se créant de telles ressources, affirmé leur intention de se résoudre désormais à une vie de travail et d'économie, et ont donné à ceux qui partagent avec eux le bienfait de notre hospitalité un exemple qui, nous le constatons avec regret, est trop souvent demeuré infructueux.

» Quelles que soient les déceptions auxquelles est fatalement condamné l'exercice de notre assistance, il nous est cependant donné d'obtenir fréquemment d'heureux résultats; ils se manifestent, dans le Refuge, par les dispositions honnêtes et laborieuses dont beaucoup de nos patronnés nous donnent la preuve, et qui sont un des témoignages les plus sûrs de leur retour aux principes dont l'oubli leur a déjà été si funeste. Nous avons tout lieu de croire que ces sentiments se sont fortifiés et développés lorsque ceux qui en avaient paru pénétrés durant leur séjour au Refuge, conservent, après nous avoir quittés, le souvenir des services que nous leur avons rendus et nous en exprimant leur reconnaissance. La plupart de ceux qui nous affirment ainsi la persistance et la sincérité de leur gratitude, tiennent à dissiper tous nos doutes sur la réalité de leur retour au bien et nous informent de toutes les circonstances pouvant attester cette rupture définitive avec leur passé. C'est ainsi qu'un de nos anciens pensionnaires, après nous avoir, chaque année, pendant son service militaire, rendus témoins des efforts par lesquels il voulait racheter sa faute, nous annonçait récemment qu'il venait d'obtenir sa réhabilitation et nous remerciait de l'avoir, dès l'expiration de sa peine, encouragé et soutenu. En nous exprimant sa reconnaissance et nous confirmant dans la pensée que notre Société est éminemment utile, il nous révèle, par son exemple, les avantages par lesquels l'enrôlement militaire peut achever l'œuvre de notre patronage. La rigueur de la discipline de l'armée assure, en effet, le respect et le culte des sentiments de probité et d'honneur que nous enseignons ou rappelons à nos protégés. Nous faisons, en conséquence, tous nos efforts pour déterminer les jeunes gens qui ont besoin de notre appui à devancer leur appel sous les drapeaux et à acquérir les témoignages d'estime qui les aideront, lorsqu'ils seront rentrés dans la vie civile, à reprendre le rang social dont leur faute les avait destitués.

» Plusieurs patronnés ne se sont pas bornés à nous exprimer leur reconnaissance, et nous ont fait parvenir le montant de la

dette pécuniaire dont notre hospitalité les avait constitués débiteurs envers nous. Il nous est permis de voir dans leur démarche, que nous n'eussions jamais songé à provoquer, une preuve de l'intention qui les anime de satisfaire désormais à tous leurs engagements avec une scrupuleuse exactitude.

» L'exposé de notre situation financière vous sera présenté par M. le Trésorier. Ce document vous révélera que nos ressources ont été sagement administrées et que le concours de la plupart de nos Souscripteurs nous est demeuré fidèle. Nous avons joint à ces dons particuliers les subventions que M. le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition bienveillante de M. le Préfet de la Gironde, le Conseil général et le Conseil municipal ont bien voulu nous allouer. Nous renouvelons, pour l'appui qui nous est ainsi accordé, l'expression de notre vive reconnaissance, et tous nos efforts tendront à justifier, par le développement de notre OEuvre, la sympathie et l'estime dont l'honorent le gouvernement, les autorités électives de notre département et de notre ville, ainsi qu'un grand nombre de nos concitoyens.

» Chaque tirage des obligations que nous avons à rembourser donne lieu, de la part des porteurs de ces titres, à l'expression généreuse de leur attachement à l'OEuvre qu'ils ont contribué à fonder. Deux des obligations qui sont sorties de l'urne à votre dernière assemblée générale appartenaient à MM. Silliman fils et de Luze; avec une libéralité à laquelle ils nous ont habitués, mais dont nous sommes toujours profondément touchés, ces bienfaiteurs de notre OEuvre lui ont abandonné le capital au remboursement duquel ils avaient droit. MM. Maurel frères, titulaires d'une autre obligation, en ont laissé le capital entre les mains de la Société, pour être par elle affecté à la création d'un asile de nuit. Votre Comité d'administration s'est déjà préoccupé des conditions dans lesquelles devait s'établir et fonctionner une institution de cette nature, et se propose de chercher la solution des difficultés sérieuses qu'offre l'exécution d'un tel projet. Vous vous associerez à la confiance de MM. Maurel dans les services que cet asile serait appelé à rendre, et inviterez votre Comité à poursuivre l'étude à laquelle il se livre au sujet de cette création.

» Il reste encore un assez grand nombre d'obligations à rembourser, et nous devons, avant de nous engager dans une entreprise qui exigera une art considérable de nos ressources,

satisfaire aux engagements que nous avons contractés, et dont la charge pèsera plusieurs années encore sur notre budget.

» L'acquéreur de la propriété que notre Société possédait à Birambis, et qui a été vendue 9,000 francs, a versé 5,000 francs sur son prix d'achat. Cette somme a été placée, conformément aux prescriptions de votre délibération du 13 novembre 1883.

» Nous avons, en outre, touché le montant du legs institué en faveur de notre Société par M. Charles Silliman. Dans l'assemblée dont nous venons de rappeler la date, pour affirmer le culte respectueux que notre Société de Patronage a voué à la mémoire de M. Silliman, vous avez décidé que le buste de ce zélé bienfaiteur serait placé dans le Refuge où lui survivent les traditions qu'il y avait établies; nous avons l'espoir que votre vœu ne tardera pas à recevoir sa réalisation.

» Par suite du décès de notre excellent et regretté collègue, M. Schacher, une vacance s'est produite dans notre Conseil d'administration; nous vous proposons d'y appeler M. le pasteur Soulié, président du Consistoire. Nous avons la ferme conviction que M. Soulié ne refusera pas de collaborer avec nous à une œuvre digne du zèle charitable qu'il met au service de toutes les infortunes.

» La statistique du mouvement effectué pendant l'exercice qui vient de s'écouler ne peut vous être fournie en détail que pour les patronnés qui ont été admis et entretenus au Refuge; les éléments qui la constituent n'ont pu être recueillis d'une façon complète en ce qui concerne les 68 individus que nous avons secourus à l'aide de bons d'auberge. Nous ne ferons, en conséquence, mention dans la statistique suivante que des 352 patronnés du Refuge, bien qu'en réalité notre assistance ait été accordée à une totalité de 420 individus.

» Au 1<sup>er</sup> novembre 1884, il restait au Refuge 10 patronnés, et de ce jour au 1<sup>er</sup> novembre 1885, il en a été admis 342, ce qui porte à 352 le chiffre de nos patronnés pour le dernier exercice. Ce chiffre ne s'était élevé qu'à 283 durant l'exercice précédent, qui offrait lui-même un excédent de 108 hommes sur l'exercice de 1882.

» Sur ces 352 patronnés :

- 105 ont été placés.
- 53 ont été rapatriés.

11 ont été embarqués.

4 se sont engagés dans l'armée.

120 sont sortis volontairement.

21 ont été renvoyés.

16 sont entrés à l'hôpital et n'ont pas reparu au Refuge.

14 ont été rendus à leur famille.

8 restaient pensionnaires au Refuge le 1<sup>er</sup> novembre.

352

Sur le total de ces patronnés :

115 étaient âgés de moins de 21 ans.

119 — de 21 à 30 ans.

89 — de 30 à 45 ans.

29 — de plus de 45 ans.

352

7 avaient une instruction supérieure.

141 savaient lire, écrire et compter.

168 savaient lire et écrire.

8 ne savaient que lire.

28 étaient entièrement illettrés.

352

» Les condamnations de ceux de nos patronnés qui étaient libérés avaient été prononcées pour les délits suivants:

Vagabondage et mendicité . . . . . 63

Vol et escroquerie . . . . . 95

Grivèlerie . . . . . 18

Outrages et coups . . . . . 19

Abus de confiance . . . . . 4

Désertion (marins) . . . . . 7

206

» 146 patronnés nous avaient été confiés à la suite des audiences du petit Parquet et étaient sans antécédents judiciaires.

» Parmi les 206 qui étaient libérés à la suite de condamnations :

45 ont été admis au Refuge sur la recommandation des Membres du Comité.

144 sortaient des prisons de Bordeaux.

17 sortaient du Dépôt de Mendicité et de



divers Établissements pénitentiaires.

206

» Voici, Messieurs, les professions exercées par les 352 patronnés.

Manceuvres . . . . .	78
Serruriers . . . . .	15
Ferblantiers . . . . .	8
Cordonniers . . . . .	3
Maçons . . . . .	8
Boulangers . . . . .	13
Peintres . . . . .	12
Forgerons et mécaniciens . . . . .	31
Menuisiers et charpentiers . . . . .	14
Bijoutiers, horlogers . . . . .	4
Employés et domestiques . . . . .	52
Cultivateurs, jardiniers . . . . .	13
Terrassiers . . . . .	16
Doreurs . . . . .	2
Selliers et bourreliers . . . . .	5
Pâtisseries et cuisiniers . . . . .	14
Marins . . . . .	30
Comptables . . . . .	12
Imprimeurs et lithographes . . . . .	11
Instituteurs . . . . .	3
Coiffeurs . . . . .	2
Sans profession . . . . .	6

352

» Tel est, Messieurs, l'exposé des services par lesquels, durant son dernier exercice, notre Société a tenu son engagement d'accroître chaque année les bienfaits en vue desquels elle s'est instituée. Les chiffres que nous avons placés sous vos yeux attestent que son action a reçu une nouvelle extension, et nous exprimons l'espoir que parmi nos patronnés la plupart auront tiré un égal profit de l'assistance matérielle et du secours moral qu'ils ont trouvés auprès de nous. Nous n'avons de renseignements précis sur le sort de nos patronnés après leur sortie du Refuge que ceux qu'ils nous fournissent eux-mêmes en nous transmettant les marques de leur reconnaissance. Nous ignorons, en conséquence, dans quelle proportion exacte se sont produites

les rechutes ou se sont, au contraire, affirmées les régénérations morales dont il nous avait été donné de concevoir l'espérance. Cependant, les registres de la maison d'arrêt nous fournissent un élément d'appréciation dont la valeur ne peut être contestée: sur 144 des patronnés que nous avons admis au Refuge à leur sortie des prisons de Bordeaux, du 1<sup>er</sup> novembre 1884 au 1<sup>er</sup> novembre 1885, 15 seulement paraissent avoir été trappés d'une nouvelle condamnation. Il n'est pas téméraire de penser que ceux dont les noms ne se retrouvent pas sur les registres d'érou ont su, en s'éloignant de notre ville, fuir les tentations et la dépravation contre lesquelles ils s'étaient, une première fois, trouvés sans défense, et qu'ils sont désormais revenus à une vie honnête et laborieuse. »

Il résulte du rapport de M. Ballande que, du 1<sup>er</sup> novembre 1884 au 31 octobre 1885, les recettes ont été de (y compris le solde de l'année précédente). Fr. 27.543 82  
 et les dépenses de . . . . . 20.063 34  
 les fonds disponibles étaient donc au 31 octobre 1885  
 de . . . . . Fr. 7.480 48

III

*Société de patronage des Enfants délaissés  
 et des Libérés de Seine-et-Oise (1).*

La Société de patronage des Enfants délaissés et des Libérés de Seine-et-Oise a tenu, le lundi de la Pentecôte, 25 mai 1885, à deux heures, son assemblée générale annuelle dans la salle des Concerts, rue de la Chancellerie, nouvellement restaurée, sous la présidence de M. Deroisin, maire de Versailles, assisté de M. le comte de La Londe, président de la Société, et de divers fonctionnaires et membres du Conseil de l'OEuvre.

M. Courteville, premier secrétaire, a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1884. Nous extrayons de son rapport, les passages suivants :

« Dans l'année qui vient de s'écouler, le nombre de vos jeunes patronnés s'est élevé à 46, dont 44 garçons et 2 filles.

» Ce chiffre est réparti ainsi :

» Garçons. — 29 ont été rendus à leurs familles quand, après minutieuse enquête, celles-ci ont paru dignes d'en conserver la direction, ci. . . . .	29
» 4 ont été dirigés sur l'orphelinat de Giel, mais l'un d'eux a été réclamé depuis par sa famille, ci. . . . .	4
» 1 a été placé à l'École professionnelle Saint-Joseph de Mesnières (Seine-Inférieure), ci. . . . .	1
» 1 autre à l'Asile départemental de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise), ci. . . . .	1
» 1 revenu de la colonie de Cîteaux, après le décès de son père, a été placé à Versailles, ci. . . . .	1
» 1 autre a été également placé à Versailles chez un jardinier, ci. . . . .	1
» 1 a été dirigé sur la colonie de Saint-Genest-Lerpt, ci. . . . .	1
» 1 s'est engagé volontairement au 1 <sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens, ci. . . . .	1
» 5 enfin ont été placés aux frais de la Société par les soins et dans les établissements de l'Assistance publique du département de la Seine, ci. . . . .	5
Ensemble. . . . .	44
» Filles. — 2 entrées à l'asile Notre-Dame du Refuge à Versailles, ci. . . . .	2
Total égal. . . . .	46

» Ainsi que nous le faisons chaque année, continue M. Courteville, nous avons, parmi les lettres qui nous sont adressées par vos protégés, choisi pour vous les communiquer des spécimens formant entre eux le contraste le plus accentué. Une lettre émanant d'une petite fille placée dans le pensionnat des sœurs du Bon Pasteur, à Conflans, et adressée à votre dévoué président du Comité de placement des enfants, M. Huquelle, est ainsi conçue :

« Je vous prie de vous faire mon interprète près de M<sup>me</sup> Huquelle et de lui dire que je prie bien le bon petit Jésus pour elle, afin qu'il la conserve longtemps à mon affection et à ma reconnaissance..

» Conflans, le 30 décembre 1881. »

« Un jeune garçon, placé à l'asile agricole de Giel, écrit aussi une lettre pleine de cœur et où nous remarquons cette phrase :

« Veuillez me continuer vos bontés, *je reconnais que je ne les mérite pas*, car ma conduite n'a pas été sans reproches, mais désormais je tâcherai de contenter mes supérieurs par la docilité et l'obéissance, sachant que c'est le meilleur moyen de vous témoigner ma reconnaissance. »

« Enfin, Messieurs, nous appelons votre attention toute particulière sur les lignes suivantes qui, après avoir traversé plusieurs milliers de lieues, sont venues vous apporter pour la deuxième fois des nouvelles d'un jeune homme dont vous avez favorisé l'engagement militaire ;

« Phu-Long-Thuang, 10 février 1885

» Monsieur,

» Encore une ; il faut espérer que ce ne sera pas la dernière.  
 » Je l'écris auprès du feu, à onze heures du soir, un peu avant  
 » Bac-Lé, revenant de Lang-Son et ayant sac au dos depuis  
 » cinq heures du matin. Nous avons été victorieux, bien que  
 » nous nous soyons battus comme des tigres, mais Dieu a eu  
 » pitié de moi une fois de plus, m'a préservé des balles ; je l'en  
 » remercie ; beaucoup de chez nous sont tombés, mais je ne  
 » vous détaille pas, je ne puis, car je suis fatigué et miné par la  
 » fièvre intermittente, commune dans ce pays, mais je marche  
 » tout de même, car j'ai du sang français dans les veines.  
 » Le capitaine va me proposer de 1<sup>re</sup> classe pour ma bonne  
 » conduite durant que nous marchions vers l'ennemi : premier  
 » pas pour passer caporal. J'espère revenir en France bon gar-  
 » çon et en bonne santé, si le bon Dieu le permet.  
 » Souhaitez le bonjour, etc.

» (Signé) *Bernard*, corps expéditionnaire du Tonkin, 1<sup>er</sup> tirail-  
 » leurs algériens, 2<sup>e</sup> régiment de marche à Hanoï. »

« Le jeune homme dont il s'agit est relativement instruit. Vous voudrez bien remarquer, Messieurs, que sa lettre, dans les conditions où il se trouve, n'a pu lui être inspirée par personne et que, par une exception rarissime à nos habitudes de discrétion, nous publions son nom. C'est que nous avons pensé, Messieurs, que la gratitude persistante de cet enfant si éloigné de la mère patrie, le baptême du feu, les épreuves et les fatigues sans nombre de cette guerre impitoyable sous un climat meur-

trier, avaient effacé les traces d'erreurs de jeunesse qui n'avaient d'ailleurs rien de grave. Espérons que votre protégé reverra la France et trouvera un jour dans votre salle de réunion de la rue Saint-Pierre bien des mains tendues pour fêter son retour, le féliciter et le reconforter, enfin pour l'aider à parvenir dans sa nouvelle et glorieuse carrière.

» Il est à propos de vous rappeler ici, Messieurs, que vous avez un autre de vos pupilles au Tonkin, dont malheureusement vous n'avez pas de nouvelles récentes. Celui-ci, engagé dans la marine militaire, après de longues et difficiles démarches occasionnées encore plus par sa situation civile que par les formalités spéciales d'engagement, est parvenu, par son excellente conduite et par son intelligence, à obtenir un brevet de première classe à bord d'une corvette de l'État, lui assignant un poste qui l'honore en raison surtout de la responsabilité qu'il comporte et qui vous donne la mesure exacte de ce que nous pouvons appeler à juste titre : « *Ce sauvetage moral.* »

» Pendant l'année 1884, M. le Directeur des Prisons de Versailles, désireux de vous épargner des déceptions, nous a présenté seulement 41 libérés (35 hommes et 6 femmes) qui ont bénéficié du Patronage.

» Ce nombre se répartit ainsi :

» 3 libérés ont été assistés et des démarches tentées près de leurs familles leur ont permis de compter sur ces dernières pour s'occuper de leur placement, ci . . . . .	3
» 6 libérées ont été assistées et placées à Versailles, ci . . . . .	6
» Enfin, 32 libérés ont été également assistés ou placés à Versailles ou à Paris, ci . . . . .	32
» Total égal. . . . .	<u>41</u>

» L'état d'indisposition de notre affectionné collègue Tainturier lui ayant créé et, par suite, nous ayant créé à nous-même, quelques difficultés pour apprécier très exactement les résultats de ces placements et en consigner ici tout les incidents intéressants, notre compte rendu n'aura pas sur ce point la précision absolument rigoureuse de ses devanciers, mais nous pouvons vous affirmer, cependant, que nous avons des résultats consolants et encourageants pour plus d'un tiers des assistés.

» La situation civile d'un libéré a été régularisée par les soins de M. l'aumônier des prisons, notre dévoué collègue, et

les deux époux paraissent rentrés dans la vie laborieuse et honnête, puisqu'ils nous ont déjà remboursé une partie de nos avances.

» Un libéré, dont nous suivions attentivement la réhabilitation par le travail, a été écrasé par un train de chemin de fer.

» Un autre est entré dans une fabrique à Rouen ; ses patrons en sont très satisfaits et ont pris l'engagement de rembourser les avances faites par la Société.

» Enfin, nous devons vous signaler les résultats vraiment exceptionnels obtenus par le Patronage d'un jeune homme que nous avons dirigé sur l'Algérie, cette colonie voisine, d'un si immense avenir, si bien indiquée pour ceux qui ont à se faire oublier, au moins momentanément. Ce jeune homme par son travail et ses bons sentiments est arrivé à inspirer tant de confiance à votre Société qu'elle lui a envoyé et recommandé un libéré comme lui pour l'aider à se placer, mais le premier a été victime du second qui, contre toute attente, est resté très mauvais sujet.

» Les dépenses occasionnées par le patronage des libérés se sont élevées cette année à 424 francs 05 c.

» Vous ne serez pas surpris de la modicité de ce chiffre, car vous savez par expérience que, si cette branche de votre mission est sujette à de nombreux mécomptes, en revanche elle est peu coûteuse, tandis que l'entretien dans un asile d'un seul enfant assisté est une affaire de plusieurs centaines de francs par an.

» Nous avons toujours le regret de ne pas voir un plus grand nombre de libérés solliciter le Patronage. Les causes de cette abstention sont multiples. Les uns, contre toute évidence, semblent ne pas croire au désintéressement absolu de notre mission ; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont pervertis par la promiscuité, par les mauvais conseils, les détestables exemples, les entraînements et les autres dangers de la vie en commun. »

En 1884, des recettes, y compris la solde de l'année précédente se montant à 4,882 fr. 57 c., se sont élevées

à . . . . .	Fr. . . . .	12.745 35
Les dépenses ont été de . . . . .		<u>6.890 46</u>
Au 31 décembre 1884 le solde en caisse était		
donc de . . . . .		<u>5.854 89</u>

IV

*Société de Patronage des libérés adultes et des enfants moralement abandonnés du Gard et de la Lozère.*

Cette Société, fondée depuis trois ans, a tenu sa séance annuelle le 12 avril dernier dans l'une des salles de la maison centrale de Nîmes, sous la présidence de M. L. Cabane.

Depuis sa fondation la Société a reçu 119 demandes de patronage et 41 pour l'année qui vient de s'écouler :

- 11 patronnés ont été placés dans divers chantiers;
- 16 ont demandé l'appui de la Société pour leur réhabilitation;
- 4 ont été rapatriés;
- 1 engagé volontaire;
- 2 colons placés;
- 7 refusés par suite de leur passé.

41

« Nous aurions voulu, a dit M. le Président, pouvoir vous donner des renseignements précis sur ceux que nous avons patronnés les deux premières années; malheureusement il nous est impossible de les suivre, et nous constatons avec regret le petit nombre de ceux qui nous tiennent au courant sur leur situation.

» Votre Conseil d'administration a jugé utile de continuer l'allocation de livrets d'épargne aux détenus de la Maison centrale dont la conduite a été la plus méritoire, ainsi qu'aux jeunes colons du Luc. Il a affecté à cette récompense, comme l'an dernier, une somme de 500 francs.

» Il a, en outre, voté une somme de 100 francs destinée à l'achat de livres pour la colonie du Luc. Nous avons appris, en effet, que la bibliothèque de cette colonie ne renfermait qu'un nombre absolument insignifiant de volumes, et le Directeur nous ayant assuré que ces jeunes gens étaient avides de lecture, nous allons nous procurer quelques bons ouvrages dont nous augmenterons annuellement la quantité si cet essai donne de bons résultats.

» Puisque je vous entretiens de la colonie, vous apprendrez avec satisfaction que deux jeunes gens ont suivi les conseils du Directeur et contracté un engagement volontaire, et nous avons l'espoir que deux autres suivront cet excellent exemple.

» J'avais annoncé, l'an dernier, l'enrôlement de deux colons; une lettre de M. Voisin, toute récente, m'informe que leur conduite est excellente et qu'ils correspondent régulièrement avec lui. Nous avons donc engagé M. le Directeur de la colonie du Luc à persévérer énergiquement dans ses tentatives pour augmenter le nombre des engagés volontaires. »

Les recettes, y compris le solde créditeur de l'année précédente qui était de 4,025 fr. 05 c. ont été de . . . . . Fr. 6.037 30

Les dépenses ont été de . . . . . 806 25

Le solde créditeur était donc au 31 mars 1885 de . . . . . Fr. 5.231 05

M. Couret, trésorier, 6 rue du Devidet, reçoit les dons et les souscriptions.

V

*Œuvre du patronage des Prisonnières libérées d'Orléans.*

(8<sup>e</sup> Année. — 1885)

Cette œuvre, dont nous avons déjà souvent parlé (1), a tenu son assemblée générale le 14 janvier 1886. Voici le rapport présenté à Mgr d'Orléans, président de l'Œuvre :

MONSEIGNEUR,

Chaque année nous rassemble en cet anniversaire de notre fondation; nous voudrions que ce fût en nombre croissant, car nous avons à cœur de voir connue et comprise l'œuvre commencée il y a huit ans, avec l'appui bienveillant de Votre Grandeur.

A ceux qui nous demandent aujourd'hui nos preuves, que répondrons-nous? Tout est mystère dans les âmes et nous ne

(1) Voir *Bulletin*, t. IX, p. 366.

saurons mettre à nu le travail qui s'y opère; nous n'avons à en constater que les résultats visibles.

Les secours matériels sont donnés dès que la pauvreté les réclame, autant que nous le permettent nos ressources toujours bornées; mais si ce but est nécessaire à poursuivre parce que la misère devient mauvaise conseillère, nous en cherchons un autre moins facile à atteindre, dont le succès plus incertain, fait contester l'utilité. Et s'il nous était permis d'exprimer ici notre pensée, nous dirions que l'élévation même de ce but est, pour ainsi dire, l'obstacle qui retient notre Œuvre dans des limites qu'elle franchit lentement.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, sujet de nous en plaindre; si notre patronage n'a pas grandi rapidement, la Providence l'a gardé et nous ne demandons aujourd'hui à nos associés de nous aider à augmenter nos ressources que pour faire face à des nécessités créées par l'accroissement du personnel que nous avons à servir: il n'est pas de mot qui rende mieux notre pensée. Contre la méfiance, l'ignorance, l'incroyance, les seules armes à employer sont le dévouement et la foi. Nous en voyons la preuve convaincante dans les résultats qu'obtiennent les Religieuses chargées de celles de nos patronnées qui témoignent assez de bonne volonté pour rompre courageusement avec leur vie passée. Nous ne dirons pas qu'ils sont les seuls; ce serait assigner des bornes à la miséricorde de Dieu, mais ils sont de beaucoup les plus nombreux et les plus certains.

Suivant un ordre auquel les exceptions sont rares, les conversions se font lentement; il faut, pour les compléter, des soins assidus, des attentions constantes; il faut reprendre, à plusieurs fois, les fondements d'un édifice que renverse le souffle des tentations, des souvenirs, des impatiences; il faut recommencer longtemps, jour par jour, heure par heure, une culture dont le germe tarde à se faire apercevoir.

Orléans, chez les Religieuses de Jésus Bon-Pasteur, Montpellier; dans la maison de Nazareth, gouvernée par les Sœurs de Marie-Joseph; Darnétal, refuge agricole à la porte de Rouen, nous ont prêté un concours sans lequel nous eussions fait peu de chose.

Nous avons, dans le premier de ces établissements, plusieurs pénitentes dont quelques-unes en très bonne voie. A Montpellier, depuis cinq ans, réside une de nos patronnées; nous en avons, ici, parlé plusieurs fois; et sa persévérance est une des meil-

leures consolations que Dieu nous ait accordées. Après une vie de quarante ans dépensés hors la loi, dans l'ignorance la plus entière et l'éloignement le plus complet de Dieu, C..., instruite, a acquis des convictions, une foi et un zèle qui la font aspirer au titre, à l'habit et aux vœux des *Filles de Marie*. C'est un engagement religieux qui la fixera dans le Refuge fondé par le vénérable abbé Coural.

Dans la lettre par laquelle C... nous annonce sa résolution et la joie qu'elle éprouve de la voir agréée par ses supérieures, elle nous prie de lui choisir le nom qu'elle devra porter quand elle recevra la faveur espérée.

Vous le voyez, Monseigneur, nous avons grandement à remercier Dieu; sa Providence nous a conduites pour leur confier nos pauvres filles, aux mains et aux cœurs charitables qui, par amour pour Jésus crucifié, ont en partage l'amour des pauvres, des malades, des déshérités, des coupables, aux cœurs qui ont pleinement compris et qui pratiquent cette leçon, qu'un Père de l'Église donnait aux chrétiens de son temps: « Tu appelles Dieu ton père et tu gardes mémoire d'une injure! Ce n'est pas là le fait d'un fils de Dieu. Les ennemis, les ingrats, les voleurs, les impudents, les traîtres, en faire ses frères et ses cohéritiers: voilà qui est digne d'un fils de Dieu. » (Saint Chrysost. — Homélie XIV).

Cette admirable charité, nous l'avons saluée encore au chevet des lits de mort où ont succombé, dans l'année, deux de nos premières patronnées, tombées, hélas! dans les abîmes du vice et de la misère. Celle qui, la première, entra à l'Hôtel-Dieu, Marie, était mariée; mais son mariage avait mal tourné; son mari l'avait quittée, puis son enfant était mort; l'homme honorable qui avait été son tuteur, lassé, ne voulait plus en entendre parler. Elle nous écrivit... elle allait mourir, nous n'avions plus de motifs pour lui tenir rigueur; pendant les longs mois de ses souffrances, on peut dire de son agonie, nos visites ont été le seul adoucissement qu'elle reçut du dehors, car le dévouement incomparable des sœurs de l'Hôtel-Dieu lui était acquis et la reconnaissance de la pauvre mourante envers elles était grande.

Marie sentait ses torts, la mort la remplissait d'effroi, elle pleurait souvent. Elle arriva pourtant à se soumettre. Se souvenant des enseignements donnés à son enfance, elle mourut en chrétienne pénitente, le jour de Pâques dernier.

U... avait été plus laborieuse et nous ne la rencontrions pas tendant la main dans les rues; elle avait néanmoins cessé de communiquer avec le Patronage et nous savions que sa conduite était loin de la régularité que nous lui demandions; puis, nous avons perdu sa trace quand, elle aussi, nous écrivit: Je suis malade, je vous en prie: venez! Elle toussait beaucoup. Entrée à l'Hôtel-Dieu, elle-même demanda à remplir ses devoirs de chrétienne. Sa phthisie s'aggrava rapidement, la mort frappa vite.

U... fille de l'hospice, jeta vers nous son dernier cri. Elle nous fit avertir afin de nous recommander son enfant, une petite fille de dix ans. Le soin de l'orpheline revenait à la ville, et c'est de concert avec M. le Directeur des Enfants assistés que nous l'avons placée chez les sœurs de la Sagesse de Saint-Pierre-le-Puellier. M<sup>me</sup> la Supérieure l'a accueillie avec une bienveillance maternelle; l'enfant nous paraît intelligente. Nous est-il permis de croire que, bien dirigée, elle échappera à la funeste hérédité du mal? Nous nous plaisons à l'espérer de la miséricorde divine. Nous croyons, d'ailleurs, avec l'abbé Rey, directeur de Cîteaux, que Dieu, dans sa bonté, n'a pas permis au mal de s'emparer à jamais d'aucune âme, et encore moins de celle des enfants.

Complètement isolée, nous n'avons point à craindre pour la petite orpheline les influences extérieures; c'est une garantie pour le succès de son éducation.

Nous avons adopté aussi et fait entrer à l'orphelinat de La Ferté un petit garçon de huit ans; nous vous en parlions l'an dernier, Monseigneur, c'est une charge qui grève assez lourdement notre budget pour cinq ans. Mais les conditions dans lesquelles l'enfant était placé sont devenues mauvaises; un changement devenait nécessaire. Si nous avons commis une imprudence, ce n'est pas sans avoir pesé l'engagement que nous prenions, et c'est à nos associés que nous adressons le vœu de les voir se faire nos garants pour conserver les espérances que nous nous croyons autorisés à concevoir sur l'avenir de cet enfant dont les dispositions sont bonnes et l'intelligence ouverte. Ses deux sœurs sont élevées à Chevilly chez les Sœurs de Saint-Paul. Le père de ces pauvres petits abandonnés de leur mère est un juif tout à fait incapable de donner à sa jeune famille l'éducation et l'appui dont elle a besoin. Il est pauvre, d'ailleurs, et déjà d'un âge avancé. Nous devons dire qu'il a signé, il y a peu de jours, l'en-

gagement de nous laisser la direction de ses filles jusqu'à leur majorité et qu'il nous témoigne confiance et gratitude.

Nous avons, sur la conduite et le travail de trois jeunes filles placées par l'œuvre, au faubourg de Bourgogne, des notes satisfaisantes. La plus ancienne a dix-sept ans, la dernière admise en a neuf.

Nous aurons à payer pour celle-ci, cent francs par an jusqu'à ce qu'elle ait atteint treize ans.

Si quelques tristesses ont passé sur nos tentatives, vous n'en serez pas surpris, Monseigneur, toutes nos avances n'ont pas été fidèlement remboursées, nous avons reçu des promesses que les actes n'ont pas ratifiées.

Il est aussi, dans notre clientèle, des illettrées dont nous perdons la trace. Ainsi, nous avons donné à la grande joie de celle qui l'a reçue, un petit fonds de mercerie, contenu dans un panier; la marchande ambulante était loin d'être jeune, elle venait d'un département voisin; nous l'y avons fait retourner, dans l'espoir que, parmi les siens, elle trouverait plus de secours que nous n'en avions à lui procurer.

Nous vous parlons de nos mécomptes; nous avons appris, hélas! et nous savons trop quel empire exercent les passions sur des natures qui leur ont été livrées sans frein. Lassées même et parvenues à la satiété, se croyant affermiées dans la volonté de renoncer à un esclavage qui leur a paru si dur qu'elles ont voulu le quitter, nous les voyons retomber sous le joug sans avoir le courage de l'effort nécessaire pour le rejeter ou n'agissant que mollement et sans fruit. Nous avons vu de pauvres filles, après nous avoir demandé de les conduire au Bon-Pasteur, le quitter en disant qu'elles ne pouvaient se faire à la réclusion. L'une d'elles, sortant de l'hôpital, très résolue en apparence, voulut, après deux jours, absolument sortir. Ni sa misère, ni sa faiblesse, ni le manque des objets les plus nécessaires, rien ne put l'arrêter et, munie d'un morceau de pain qu'on lui avait donné en provision, elle allait quitter l'asile que nous lui avions fait ouvrir. Amenée devant la Supérieure pour lui dire adieu, elle s'entendit adresser de nouvelles protestations « Mon enfant, que deviendrez-vous? Si vous aviez consenti à travailler quelque temps, nous eussions été en mesure de vous vêtir: pauvres comme nous le sommes, et vivant de notre travail, nous ne le pouvons vraiment pas. L'inspiration à laquelle vous avez obéi en demandant à être conduite ici était bonne et vous la mépri-

sez; Dieu vous en demandera compte. » Puis, trouvant sous sa main quelques sous (une vingtaine, peut-être), ne sachant d'où ils venaient, nous disait la religieuse qui nous a fait ce récit, je les lui tendis afin qu'elle pût, au moins, trouver à s'abriter le soir. « O! ma mère, quelle charité, s'écria la fugitive et ses yeux s'emplirent de larmes. Vous êtes bonne et vous me reverrez... Mais mon heure n'est pas venue. »

Quelle est cette heure et reviendra-t-elle? Dieu le sait, mais cette âme saurait-elle oublier la compassion et l'indulgence qui l'ont touchée et surprise? Car ils sont toujours étonnés, ces cœurs flétris et tombés, quand un chaud rayon de bonté vient à luire sur les ténèbres dont ils sont enveloppés.

Tout récemment aussi, une pauvre fille originaire du département de la Seine-Inférieure, absolument dépourvue de ressources, fut arrêtée sans autre prévention que le manque d'un domicile. Ouvrière de fabrique et momentanément placée dans un asile d'aliénés, E,.. en était sortie guérie, on le croyait.

On l'avait congédiée, il faut faire place à d'autres, c'est juste. Mais sans parents, sans appui, sans travail assuré, elle avait marché devant elle. La prison d'Orléans lui avait ouvert ses portes et au moment où devait finir cette triste hospitalité, E... pleurait, ne sachant où se réfugier. Aussi sa joie fut grande et nous la partagions quand nous avons reçu une réponse favorable de Madame la Supérieure de Darnetal à qui nous nous étions adressées.

L'hiver dernier, un mariage était béni dans la prison par M. l'Aumônier. Il régularisait une situation illégale. J..., fille d'une mère protestante et d'un père catholique, était parvenue à l'âge adulte sans instruction religieuse; elle n'avait pas fait de première communion. Pendant le temps de son incarcération à Orléans, cette jeune femme, dont l'intelligence est vive et le caractère ardent, après avoir assisté à quelques-unes des instructions faites à la chapelle, eut le désir d'apprendre la religion qu'elle ignorait. M. l'Aumônier lui mit entre les mains un catéchisme; elle l'étudia courageusement, avec persévérance et succès. Elle obtint alors la faveur de faire cette première communion dont elle avait été jusqu'alors éloignée; et peu de jours après, elle était mariée légalement et religieusement au père de sa fille.

Une condamnation dont la durée exclut la résidence à Orléans, avait été prononcée contre le ménage; l'expiation devait avoir

son cours. Les époux sont partis, l'un pour Thouars, l'autre pour Rennes; tous deux nous ont confirmé par lettres leurs bonnes résolutions. Depuis ces dernières nouvelles, J... nous a écrit plusieurs fois. Elle travaille et peut consacrer la part qui lui revient de son gain au soulagement de sa mère et de sa fille.

Nous avons d'autres semblables correspondances et ce n'est pas, croyons-nous, la branche la moins utile de notre patronage.

Les prisons centrales sont encore gouvernées par des religieuses sur le secours desquelles nous pouvons compter pour entretenir les sentiments que nous nous proposons d'éveiller par nos lettres. Le temps qu'y passent les condamnées est plus long; l'emprisonnement à brève échéance ne laisse le plus souvent aux détenues qu'une préoccupation: l'heure de la liberté. Elles comptent les instants qui les rapprochent du but impatientement attendu. Quand la peine a plus de durée, l'esprit peut devenir plus calme, la réflexion plus sérieuse, le repentir plus solide et plus efficace.

C'est aussi d'une maison centrale que nous est revenue, il y a peu de temps, une jeune fille libérée. Le désir et le besoin réel de venir au secours de ses parents âgés lui donnaient hâte de se placer. Nous étions fort embarrassés: dire la vérité, c'est presque partout empêcher le succès des démarches en faveur d'une pauvre fille repentante et de bonne volonté. Ne pas la dire, est impossible. C'est dans cette dure alternative que se trouvent les libérées. Pour le service de celle-ci nous avons rencontré des cœurs généreux, mais ils peuvent échouer dans leurs efforts. Nous prions Dieu qu'il achève par eux ou sans eux, dans cette âme qui nous donne des preuves d'un repentir sincère et nous témoigne une reconnaissance profonde, l'OEuvre de relèvement que nous entrevoyons. Il connaît dans l'avenir, les secrets que nous ignorons; il peut ouvrir les voies que nous croyons fermées; il découvre, parfois, au dernier moment, dans les moyens les plus simples, un secours inattendu pour faire surmonter des obstacles qui paraissaient infranchissables.

Nous continuons à nous occuper encore d'une jeune femme condamnée à une réclusion assez longue, mais dont la conduite exemplaire abrégera sans doute la peine. Ses lettres sont extrêmement touchantes et elle nous intéresse d'autant plus que sa naissance, son éducation, le milieu dans lequel elle a vécu, devaient la mettre à l'abri d'une chute dans laquelle l'a entraînée un mari vicieux.

Nous avons espéré pour elle, et cherché tout d'abord dans sa famille, le pardon et une direction protectrice qui veuille bien en accepter la charge au moment de sa rentrée dans le monde.

Nous craignons de n'être pas entendues. Dans le cas où nous ne parviendrions pas à obtenir de ce côté ce que nous souhaitons, nous essaierons nous-mêmes de procurer à notre patronnée un travail qui lui permette de vivre sans avoir recours aux siens. Là aussi, nous croyons que se trouve la volonté ferme de rentrer humblement dans le devoir ; tout nous inspire l'espérance d'un retour réel et complet.

Nous croyons superflu, Monseigneur, d'étendre davantage une nomenclature qui pourrait, à la longue, lasser notre auditoire ; nous pensons vous avoir donné, par les exemples cités, un aperçu des occupations de l'année 1885, en même temps que des travaux et des dépenses léguées par les années précédentes. Nous ajouterons cependant encore à ces récits un souvenir, celui d'une femme accusée, reconnue non coupable, et libérée après une détention assez prolongée. Nous avons reçu, en sa faveur, le témoignage de personnes les plus honorables ; la situation de cette *prisonnière innocente* méritait nos soins. Pauvre, elle est laborieuse, discrète et reconnaissante du peu que nous faisons pour elle. C'est une circonstance exceptionnelle. Notre cause serait gagnée si nous avions à présenter en nos patronées des victimes, non des coupables. C'est de celles-ci, néanmoins, qu'en fondant le patronage, nous avons résolu de nous occuper ; ce sont elles que nous cherchons, elles que le monde repousse par un sentiment d'honneur délicat que nous sommes loin de vouloir détruire et qu'il nous plait, au contraire, de rencontrer dans les familles. Ce n'est pas à l'indifférence, c'est au pardon que nous aspirons, au pardon et à la réhabilitation accordés au repentir.

Prévenir les rechutes, tel est notre but principal. Après une première faute, il est rare que la voix de la conscience ne se fasse pas entendre. « Le remords, cette dernière couronne de l'homme tombé », selon la belle parole du P. Lacordaire, est l'indispensable condition du retour ; mais il est indispensable aussi de tendre une main charitable à la bonne volonté que peuvent rendre chancelante et nulle les immenses difficultés que rencontre la libérée des prisons.

» Vous n'ignorez pas, lisons-nous dans une pétition des détenus de la prison centrale au moment où était en question la

fondation du Refuge de Nazareth à Montpellier, « vous n'ignorez pas qu'en sortant de cette maison, nous sommes repoussées de tous côtés, de la part même de nos parents... personne ne veut de notre service. Que nous reste-t-il donc ? Hélas ! ou de nous abandonner au crime ou de nous laisser mourir de faim. »

Aussi, chaque fois que nous trouvons des dispositions suffisantes, nous n'hésitons pas à frapper à la porte de ces maisons bénies où, sous une discipline saine et régulière, nos pauvres filles recouvrent peu à peu l'habitude de la soumission et du travail. Quoique recluses toujours volontaires, elles sentent encore en commençant, l'attrait de la révolte et, souvent, ont peine à la vaincre ; mais quand elles ont compris le devoir, elles y deviennent fidèles et reconnaissent alors le prix de la faveur qui leur est accordée. Nous en avons fait l'épreuve plusieurs fois renouvelée et nous souhaiterions ardemment voir plus nombreuses qu'elles ne le sont, les maisons gratuitement ouvertes au repentir et au travail.

Le vénérable abbé Coural, fondateur du Refuge de Nazareth, écrivait peu de temps après le début de son institution : « Il est démontré par une infinité d'exemples que, si les maisons de refuge s'ouvraient aussi facilement devant ces pauvres créatures, que s'ouvrent et restent béants les lieux infâmes, il y aurait contre une prostituée, vingt repenties volontaires. »

Nous le croyons aussi, Monseigneur, et nous croyons que s'il faut des saints pour accomplir de telles œuvres, Dieu permettra qu'il s'en trouve. N'a-t-il pas en tous temps fait surgir les remèdes au mal présent, et notre époque troublée n'a-t-elle pas vu naître les plus belles œuvres de la charité chrétienne !

Veillez, Monseigneur, bénir cette fois encore, dans son humble carrière, notre chère œuvre. Nous l'aimons malgré ses tristesses, malgré l'insuffisance que nous trouvons en nous pour son accomplissement ; nous l'aimons comme la tâche que Dieu nous a donnée en partage, comme l'héritage légué par celui qui a été vraiment notre père en Jésus Christ. Nous l'aimons pour l'amour de Dieu et des âmes que Notre-Seigneur a aimées jusqu'à mourir afin de les attirer à lui. »



## ÉTRANGER

### I

#### *Du placement des enfants des écoles industrielles en Nouvelle-Zélande*

Nous extrayons du « *Reformatory and Refuge Journal* » (n° de septembre 1885) les renseignements suivants.

Les 3 écoles publiques industrielles de Auckland, Burnham et Caversham sont entretenues par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Aussitôt après la mise à exécution du « *Industrial schools act* » de 1882, des arrangements ont été pris pour le placement chez des parents nourriciers des enfants les plus jeunes, au lieu de les retenir comme auparavant dans les écoles.

Une dame « official correspondant » et des dames « visiteuses » ont été désignées en correspondance avec chacune des 3 écoles d'Auckland, Christchurch et Dunadin. L'« official correspondant » choisit les intérieurs convenables pour le placement des enfants et, d'accord avec le Directeur (manager) de l'école, envoie au « Ministre de l'Éducation » une proposition et un état de renseignements pour chaque cas. L'état de renseignements doit porter sur les points suivants : — 1° en ce qui concerne l'enfant : son nom, son âge, sa religion, son degré d'éducation, son état de santé, la date et les circonstances de son entrée à l'école 2° en ce qui concerne les parents nourriciers proposés ; leurs nom, âge, résidence et moyen d'existence, s'ils sont mariés, célibataires, vœufs, le nombre et l'âge de leurs enfants, et autres détails sur l'habitation, l'église à laquelle la famille appartient, l'école que l'enfant fréquentera, l'occupation et les ressources du chef de famille, le montant de la pension à payer aux parents nourriciers, et le nom de la visiteuse locale. Sur la vue de ces renseignements le ministre signe l'autorisation de placement de l'enfant. Un formulaire contenant les règles de traitement des enfants doit être signé par les parents nourriciers. Un trousseau

convenable est fourni par l'école au moment où l'enfant est ainsi placé, et, quand les effets ainsi fournis sont usés, les parents nourriciers doivent les remplacer de manière à ce que le trousseau soit toujours au complet. Tout enfant ayant l'âge et la santé suffisants, doit fréquenter une école et aussi la même église que la famille dans laquelle il est placé. Des arrangements ont été pris pour assurer aux enfants les soins médicaux en cas de maladie ou d'accident.

Chaque enfant est visité à domicile une fois par mois par la dame visiteuse de la localité dans laquelle il réside. Un rapport de chaque visite est adressé par la visiteuse locale au correspondant officiel qui, après connaissance prise, l'envoie au directeur (manager) de l'école à laquelle appartient l'enfant, pour ses observations et remarques. Il est alors envoyé par le directeur au Ministère de l'Éducation où il est classé. Ce rapport mensuel contient des informations sur la date de la visite, la santé et la propreté de l'enfant, l'état de son trousseau, son assistance à l'école, en même temps que les observations et recommandations de la visiteuse. Afin d'assurer plus de garanties encore pour le traitement convenable des enfants, d'autres visites imprévues sont faites par un fonctionnaire détaché du Ministère de la Police et spécialement affecté à ce service du Ministère de l'Éducation.

Au début on n'avait placé chez des parents nourriciers que des enfants au-dessous de 7 ans ; on en place maintenant au-dessus de cet âge quand cela peut être fait avantageusement. La taxe de la pension payée aux parents nourriciers pour la nourriture, le logement, l'habillement de l'enfant est ainsi fixée :

Au-dessous de 7 ans	8 s.	par semaine (10 francs).
De 7 à 8 ans	7 s.	— (8 fr. 75 c.).
De 8 à 9 ans	6 s.	— (7 fr. 50 c.).
De 9 à 10 ans	5 s.	— (6 fr. 25 c.).
Au-dessus de 10 ans		de gré à gré

L'officier de Police dont il a été déjà question, a pour attributions de visiter les divers centres de populations et autres localités, de se tenir en rapport avec les directeurs des écoles, les greffiers des cours de « Resident Magistrates » et les membres de la police, pour, avec leur concours, rechercher les parents des enfants confiés, faire délivrer contre eux, s'il y a lieu, des ordonnances pour le paiement de redevances d'entretien (maintenance

orders) et poursuivre l'exécution de ces ordonnances. Ces dispositions ont déjà eu pour résultat, non seulement d'augmenter l'importance des redevances perçues mais encore d'amener les parents en défaut, voyant qu'ils ne pouvaient plus échapper au paiement, à solliciter la sortie de l'école de leurs enfants.

(Traduit de l'anglais par M. Henri DA.)

## II

### *Du placement des enfants pauvres au Michigan (États-Unis).*

Dans une conférence tenue en juillet 1885 dans la salle de Jérusalem, Westminster abbey, pour la propagation du système de placement (boarding out) des enfants assistés, le secrétaire de la « Howard association » a donné lecture des renseignements fournis par l'un de ses correspondants américains, M. C. D. Randall, relatifs au succès remarquable obtenu par le mode de traitement appliqué aux enfants pauvres de l'État de Michigan.

L'administration de cet État s'est convaincue par son expérience dans l'État même, et par l'observation d'autres pays, que « dans les États où les enfants sont laissés dans les « poor houses », la population pauvre s'accroît constamment, et les » enfants pauvres et abandonnés vont remplir les rangs de la » population criminelle. »

En conséquence, depuis environ douze ans, elle a mis sous le contrôle de l'État, tout enfant abandonné dans le Michigan, pourvu qu'il ne fût ni criminel ni infirme, pour le soumettre à deux degrés d'éducation, d'abord un « entraînement » (training) préparatoire dans une école publique à Coldwater pendant un temps généralement inférieur à un an, et ensuite un placement chez des fermiers ou cultivateurs du Michigan. Le procédé dans sa généralité consiste donc, en plaçant les enfants, à leur procurer systématiquement la vie de famille. L'État conserve, sur chaque enfant, un contrôle exclusif et absolu jusqu'à 21 ans : il prend des mesures pour la surveillance et la visite de chacun de ceux ainsi placés.

L'école préparatoire de Coldwater sous l'habile direction de

M. John Foster, se compose d'environ dix maisons d'habitation séparées, pour 25 enfants chacune, et de grands bâtiments pour les classes, les exercices religieux, etc. Chaque maison d'habitation est confiée aux soins d'une « cultivated lady » et non d'une simple gardienne (Sarch gamp) et les professeurs sont choisis avec soin. L'année d'école n'est pas employée au travail manuel, mais seulement au développement intellectuel et moral de l'enfant. Le travail manuel vient ensuite dans la période où l'enfant est placé (Boarding out stage). L'établissement de Colwater coûte 11000 livres par an, environ 44 livres par enfant sans compter le prix des constructions. Le résultat est que, dans les 10 dernières années, le nombre des pauvres reçus dans les « poor houses » du Michigan ne s'est augmenté que de 20 0/0 alors que la population générale s'est augmentée de 40 0/0.

(Extraits du rapport de la « Howard association » 5 octobre 1885.)

(Traduit de l'anglais par M. Henri DA.)